

01.02.2011 - 14:18 Uhr

Mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes Pas question de les mettre en jeu !

Bern (ots) -

Pour la Suisse, les mesures d'accompagnement sont un instrument très efficace de lutte contre les effets négatifs pouvant découler de la libre circulation des personnes. À la faveur d'un bilan intermédiaire à leur sujet, l'USS montre cependant que leur application reste lacunaire. De plus, il y a lieu de les étoffer afin, par exemple, de pouvoir résoudre les problèmes posés par les faux indépendant(e)s et les chaînes d'entreprises sous-traitantes.

Que l'Union européenne exige de la Suisse qu'elle reprenne l'évolution du droit européen (« acquis communautaire ») dans les accords bilatéraux met gravement en danger les conditions de travail et les emplois dans notre pays. L'USS s'y opposera donc vigoureusement, concernant la libre circulation des personnes. Les mesures d'accompagnement seraient en effet mises en jeu. Nous aimerions vous présenter en détail le bilan intermédiaire déjà évoqué ainsi que nos revendications concernant l'acquis communautaire ; cela, lors d'une conférence de presse qui se tiendra

lundi 7 février 2011 à 9 h 30,
à l'Hôtel Kreuz (salle Fischer) Zeughausgasse 41, à Berne.

Les personnes suivantes interviendront :

- Paul Rechsteiner, président de l'USS
- Daniel Lampart, économiste en chef et premier secrétaire de l'USS
- Renzo Ambrosetti, coprésident du syndicat Unia

Contact:

Ewald Ackermann,
Service de l'information de l'USS : 031 377 01 09 ou
079 660 36 14

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100618349> abgerufen werden.